

## Changement de mode de collecte des déchets ménagers

Madame, Monsieur,

Après concertation avec les élus de votre commune, et afin d'améliorer les conditions de collecte et de sécurité (stationnement gênant, voirie non-adaptée au passage d'un poids-lourd, manoeuvre difficile, passage sur domaine privé), le SICTOM Nord Allier va procéder au retrait définitif du bac individuel d'ordures ménagères, propriété du SICTOM Nord Allier, le 13 février 2020 (après la collecte).



**À compter du 17 février 2020,**

vous déposerez vos sacs destinés aux ordures ménagères dans des bacs de regroupement (liste des lieux ci-dessous).

### EMPLACEMENT DES BACS

Les Mouillats - Cimetière - Salle des fêtes - La Poule

Pour plus de renseignements :

- ➔ contactez le « service collectes » du SICTOM Nord Allier
- ➔ consultez [www.sictomnordallier.fr](http://www.sictomnordallier.fr)
- ➔ contactez votre mairie

Certains de votre bonne volonté, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au tri.

## CE QUE JE METS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

- ✓ les produits d'hygiène (couche culottes, mouchoirs...),
- ✓ les restes alimentaires non compostables (os, restes de viande, de poisson...),
- ✓ les restes alimentaires compostables, sachant qu'ils sont de préférence à déposer dans un composteur,
- ✓ les papiers souillés (essuie-tout...)

## CE QUE JE NE METS PAS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

- ✓ les déchets de soins (seringues...),
- ✓ les déchets toxiques (piles, huiles, solvants, peinture, produits phytosanitaires...), et susceptibles de s'enflammer
- ✓ les déchets verts (résidus de tonte, feuilles, branchages...),
- ✓ les emballages et papiers valorisables,